



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-108403>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **25-108403**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Charenton le Pont

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21940018100018

**Ville :** Charenton-le-pont

**Code postal :** 94220

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 94

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

**Identifiant interne de la consultation :** PA2514

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Direction de la Commande Publique

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ; Attestation d'assurance en cours de validité
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants

(montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 28/10/2025 à 16:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Pouvoir adjudicateur

**Critères d'attribution :** Voir Règlement de consultation.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45233141

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le présent accord-cadre a pour objet les travaux neufs et d'entretien de la signalisation horizontale. Par ailleurs, le Pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : ce choix se motive par le fait que l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes, c'est-à-dire que les prestations ne sont pas susceptibles "par leur nature et compte tenu de l'objet de l'accord-cadre, de faire l'objet de lots différents". L'accord-cadre est à bons de commande avec minimum et maximum. Le seuil minimum est de 30 000 euros (H.T.) pour la période initiale, soit 24 mois. Le seuil maximum est de 300 000 euros (H.T.) pour la période initiale, soit 24 mois. Ce montant sera identique pour la période de reconduction. En effet, le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de la période de reconduction est de 24 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois. La durée de 24 mois inscrite dans la rubrique "Durée du marché" correspond à la période initiale de l'accord-cadre.

**Lieu principal d'exécution du marché :** CHARENTON LE PONT

**Durée du marché (en mois) :** 24

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Les candidats utilisent soit les formulaires Dc1 et Dc2 disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ou la candidature prend la forme du Document Unique de Marché Européen (Dume). Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Le fuseau horaire de référence est celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement par voie électronique sur : [achatpublic.com](http://achatpublic.com) et via le site <http://www.charenton.fr>, rubrique " marchés publics " / " salle des marchés ". La signature électronique du contrat est exigée dans le cadre de cette consultation. Les candidats déposent leur offre par voie électronique sur la plateforme [achatpublic.com](http://achatpublic.com) avant le mardi 28 octobre 2025 à 16 heures. Conformément à l'article R 2143-13 du Code de la Commande publique, les candidats disposant d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, ne sont pas tenus de fournir les documents et justificatifs liés aux qualités et capacités, sous réserve qu'ils soient accessibles gratuitement, et que les candidats fournissent à la Collectivité l'ensemble des informations

nécessaires leur consultation. Conformément à l'article R 2143-14 du Code de la Commande publique, le Pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois ", par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. En outre, la collectivité négociera avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse. Néanmoins la Ville se réserve la possibilité de ne pas négocier. Aucune variante n'est autorisée. Enfin, le critère "Prix" sera évalué d'après le Détail Quantitatif Estimatif (les prix du DQE doivent impérativement correspondre à ceux inscrits dans le BPU).

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/09/2025**